

M NICOLAS



Notaire





Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 22 décembre 2024

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 18 décembre 2024 sous réserves d'incidents



**Étude de Maitres Stéphanie JEANJEAN-BOUDON,
Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN,
Notaires associés,
à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson**

AVIS DE SAISINE DE LEGATAIRE UNIVERSEL - DELAI D'OPPOSITION

Article 1007 du Code civil

Article 1378-1 Code de procédure civile

Loi n°2016-1547 du 28 novembre 2016

Suivant testament olographe en date du 1er février 2017, Monsieur Jocelyn Henri Roger **NICOLAS**, en son vivant retraité, demeurant à CARPENTRAS (84200) 769 chemin de la Lègue, né à CARPENTRAS (84200), le 12 avril 1933, veuf de Madame Félicienne CONSTANTIN et non remarié. De nationalité française. Décédé à CARPENTRAS (84200)(FRANCE), le 28 janvier 2024. A consenti un legs universel. Consécutivement à son décès, ce testament a fait l'objet d'un dépôt aux termes du procès-verbal



Ecrit par Echo du Mardi le 18 décembre 2024

d'ouverture et de description de testament reçu par Maître Alexandre CAZEAUX, Notaire au sein de la Société Civile « Stéphanie JEANJEAN-BOUDON, Henri PASSEBOIS et Olivier JEANJEAN, Notaires associés », numéro CRPCEN 84037, titulaire d'un Office Notarial à CARPENTRAS, 100 Avenue Wilson, le 16 décembre 2024, duquel il résulte que le légataire remplit les conditions de sa saisine.

Opposition à l'exercice de ses droits pourra être formée par tout intéressé auprès du notaire chargé du règlement de la succession : Maître Alexandre CAZEAUX, Notaire à CARPENTRAS, référence CRPCEN : 84037, dans le mois suivant la réception par le greffe du Tribunal judiciaire de CARPENTRAS de l'expédition du procès-verbal d'ouverture du testament et copie de ce testament.

En cas d'opposition, le légataire sera soumis à la procédure d'envoi en possession.